

Délibération n° 2025 – I - 008

Désignation des représentants du SYMBHI dans le cadre de la procédure d'expropriation sur les digues de l'Eau d'Olle

Le vingt-sept janvier deux mille vingt-cinq, à dix-sept heures, le Comité syndical, convoqué le vingt janvier deux mille vingt-cinq, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Fabien Mulyk, Président du Symbhi.

Assistaient à la séance :

Structures membres	Nom du délégué titulaire	Excusé / Présent / Pouvoir donné à
Le Département	Anne Gérin	Présente en visio
Le Département	Christophe Revil	Présent en visio
Le Département	Cyrille Madinier	Présent en visio
Grenoble Alpes Métropole	Anne-Sophie Olmos	Suppléance Christian MASNADA, présent en visio
Grenoble Alpes Métropole	Jean-Yves Porta	Présent en visio
Grenoble Alpes Métropole	Gilles Strappazzon	Présent en visio
Communauté de Communes Le Grésivaudan	Philippe Lorimier	François Bernigaud suppléant présent en visio
Communauté de Communes Le Grésivaudan	Gilles Duvert	Excusé
Communauté de Communes Le Grésivaudan	Valérie Pétex	Présente en visio
Communauté de Communes de l'Oisans	Georges Goffman	Présent en visio
Communauté de Communes de l'Oisans	Bruno Aymoz	Présent en visio
Communauté de Communes de l'Oisans	Denis Delage	/
Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère	Albert Buisson	Présent en visio
Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère	Franck Doriol	Excusé
Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère	Daniel Bernard	Présent en visio
Communauté d'agglomération du Pays voironnais	Freddy Rey	Présent en visio
Communauté d'agglomération du Pays voironnais	Nadine Reux	/
Communauté d'agglomération du Pays voironnais	Jean-Louis Soubeyroux	/
Communauté de Communes de la Matheysine	Fabien Mulyk	Présent
Communauté de Communes de la Matheysine	Jean Luc Garnier	Présent
Communauté de Communes de la Matheysine	Patrick Laurens	/
Communauté de Communes du Trièves	Christophe Drure	/
Communauté de Communes du Trièves	Marianne Baveux	/
Communauté de Communes du Trièves	Eric Bernard	/
Communauté de communes du massif du Vercors	Hubert Arnaud	/
Communauté de communes du massif du Vercors	Gabriel Tatin	Présent en visio
Communauté de communes du massif du Vercors	Patrice Belle	Présent en visio
Communauté de Communes Bièvre Est	Philippe Charlety	/
Communauté de Communes Bièvre Est	Alain Idelon	Présent en visio
Communauté de Communes Bièvre Est	Dominique Pallier	/
Communauté de Communes Royans Vercors	Henri Bouchet	/
Communauté de Communes Royans Vercors	Philippe Inard	/
Communauté de Communes Royans Vercors	Hervé Gontier	/

Autres personnes présentes : Jacques Henry, Daniel Verdeil, Damien Kuss, Bertrand Joly, Mathieu Grenier, Agathe Girin, Alexia Giroud, Aurélie Campoy, Sylvain Gonin, Anne Sophie Drouet, Cécile Albano, Marie Breuil.

L'Association Départementale Isère Drac Romanche (ADIDR) a réalisé des travaux de confortement sur les digues de l'Eau d'Olle entre juin 2016 et avril 2017 sur les communes d'Allemont, de Bourg d'Oisans et d'Oz en Oisans après avoir obtenu, en avril 2016, un arrêté de DUP (arrêté préfectoral n°38-2016-04-04-002). La validité de cet arrêté a été prorogée jusqu'au 4 avril 2026 (arrêté préfectoral n°38-2020-11-27-007) au bénéfice du SYMBHI.

Pour garantir une gestion pérenne du lit et des digues de l'Eau d'Olle via un entretien régulier, l'ADIDR a souhaité disposer, entre le barrage du Verney et la confluence avec la Romanche, de la maîtrise foncière des terrains d'assiette des digues. Une démarche d'acquisition foncière à l'amiable a été initiée dans ce sens et a été poursuivie par le SYMBHI.

Toutefois, elle n'a pas permis d'aboutir à la maîtrise foncière sur la totalité du linéaire de digues. Une procédure d'expropriation a donc été lancée en parallèle des acquisitions amiables et un arrêté de cessibilité a été obtenu en date du 6 décembre 2016. L'ordonnance d'expropriation a été demandée et obtenue en date du 07 février 2017. L'ordonnance fixant la date de la visite des lieux par le juge de l'expropriation et de l'audience a été prise le 16 décembre 2024 par le tribunal judiciaire de Grenoble.

Le SYMBHI doit assister aux procédures d'expropriation, que ce soit lors du transport du juge de l'expropriation ou des audiences. Un agent dûment habilité peut représenter le SYMBHI. Il pourra ainsi répondre aux questions qui seront posées par le juge. Cet agent sera accompagné d'un représentant de l'opérateur foncier du SYMBHI, la SPL Isère Aménagement, qui a un mandat d'étude pour la réalisation de prestations foncières pour le compte du SYMBHI sur le système d'endiguement de l'Eau d'Olle.

Il est proposé de donner mandat à :

- Monsieur Patrick Argentier, technicien territorial du secteur en question au pôle ouvrages
- Monsieur Damien Kuss, directeur du pôle ouvrages
- Madame Véronique Platz, adjointe au directeur du pôle ouvrages
- Monsieur Mathieu Grenier, responsable de l'unité territoriale Romanche

Pour représenter le SYMBHI lors de la visite des lieux et des audiences pour la procédure d'expropriation sur les digues de l'Eau d'Olle.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical décident à l'unanimité d'autoriser le président à donner mandat à Monsieur Patrick Argentier, Monsieur Damien Kuss, Madame Véronique Platz et Monsieur Mathieu Grenier pour représenter le SYMBHI lors des visites des lieux et des audiences dans le cadre de la procédure d'expropriations des digues de l'Eau d'Olle.

Fait à Grenoble, le 6 février 2025

Extrait certifié conforme,
Le Président


Fabien Mulyk